



Finances - Economie - Emploi - Formation -
Chambres consulaires

**OBJET : Budget Annexe « Ordures Ménagères REOM » de la Communauté de Communes
Châteaubriant-Derval :
Vote du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022**

EXPOSÉ

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance du Compte Administratif 2022 du budget annexe « Ordures Ménagères REOM » de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval qui fait apparaître notamment les résultats par section, présentés en €, suivants :

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	1 223 944,10
Dépenses de fonctionnement	1 332 274,77
Résultat de l'exercice	-108 330,67
Report antérieur	508 554,97
Cumul	400 224,30

Investissement

Recettes d'investissement	73 630,90
Dépenses d'investissement	25 095,05
Résultat de l'exercice	48 535,85
Report antérieur	110 937,30
Apurement du compte 1069	
Cumul	159 473,15

restes à réaliser en recettes	0,00
restes à réaliser en dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin/excédent de financement -159 473,15

Affectation de résultat au 1068	0,00
Report sur 2023	400 224,30

Le Compte Administratif 2022 est conforme au Compte de Gestion 2022 de Mme la responsable du SGC.

DÉCISION

Article 1er : Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 du budget annexe «Ordures Ménagères REOM» de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval qui fait apparaître les résultats par section, présentés en €, suivants :

Fonctionnement	
Résultat exercice	-108 330,67
Report antérieur	508 554,97
Cumul	400 224,30
Investissement	
Résultat exercice	48 535,85
Report antérieur	110 937,30
Apurement du compte 1069	
Cumul (001)	159 473,15
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde RAR invest	0,00

Article 2 : Valide la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2023 du budget annexe « Ordures Ménagères REOM» de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval comme suit :

- Inscrit en report au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 159 473,15 €
- Inscrit en report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section d'exploitation, la somme de 400 224,30 €.

Article 3 : Constate que le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Ordures Ménagères REOM» de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire.

Article 4 : Adopte le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Ordures Ménagères REOM » de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230417-7-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-04-2023

Publication le : 17-04-2023

Conseil Communautaire



Le Président,

Alain HUNAUULT

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 54
 Nombre de membres présents : 45
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES :
 Pour : 52
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de la convocation : le 30 mars 2023

Présenté par M. le Président
 A Châteaubriant, le 06 avril 2023

M. le Président



Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire le 06 avril 2023

Les membres du Conseil Communautaire :

COMMUNES	DELEGUES COMMUNAUTAIRES	A donné pouvoir à :	Signature
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT		
	Mme Catherine CIRON		
	M. Georges-Henri NOMARI		
	Mme Jacqueline BOMBRAY	Mme Claudie SONNET	
	M. Rudy BOISSEAU		
	Mme Claudie SONNET		
	M. Elias AMIOUNI		
	Mme Christine BOURDEL		
	M. Jean-Luc MARSOLLIER		
	Mme Simone GITEAU		
	M. Bernard GAUDIN		
	M. François-Xavier LE HÉCHO		
DERVAL	M. Dominique DAVID		
	Mme Jacqueline LEBLAY		
	M. Michel HORHANT		
	Mme Laurence LE BIHAN		
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET		
	M. Jean-Noël BEAUDOIN		
	Mme Lucie PAUL	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC		
LE GRAND-AUVERNE	M. Sébastien CROSSOULARD		
ISSE	Mme Béatrice PIERRISNARD		
	M. Sylvain HAMON		(exercice pas de pouvoir)
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN		
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	Mme Marie-Irène BOUIN	
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON		

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS		<i>Guillo</i>
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN		Fromentin
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT		<i>Fromentin</i>
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	Mme Géraldine PINSON-LERAY.	
	Mme Géraldine PINSON-LERAY		<i>Pinson-Leray</i>
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN		(excuse pas de pouvoir)
	M. Jean-Yves GICQUEL		<i>Gicquel</i>
MOISDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL		Galivel
	Mme Annette PIÉTIN	M. Patrick GALIVEL	
MOUAIS	M. Yvan MENAGER		<i>Menager</i>
NOYAL-SUR-BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	Mme Brigitte MAISON	<i>Maison</i>
PETIT-AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	M. Jean-Noël BEAUDOIN	
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS		<i>Duclos</i>
	Mme Isabelle MICHAUX		<i>Michaux</i>
	Mme Catherine LE HÉCHO		<i>Le Hécho</i>
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU		<i>Simoneau</i>
SAINT-AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU		<i>Rabu</i>
	Mme Marie-Paule SECHET		<i>Sechet</i>
SAINT-JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		<i>Chevalier</i>
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU		<i>Rabu</i>
	Mme Marie-Anne LAILLET		<i>Laillet</i>
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY		<i>Debray</i>
	Mme Martine CHEVALIER		<i>Chevalier</i>
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS		<i>Desgués</i>
	Mme Nathalie PIGRÉE		<i>Pigrée</i>
SOULVACHE	M. Didier PAITIER		<i>Paitier</i>
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT		<i>Dugravot</i>

AR-Préfecture

044-200072726-20230417-7-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-04-2023

Publication le : 17-04-2023



Le Président,

Alain HUNAU
Alain HUNAU